



Le Transport à la Demande (TAD) est un service public et collectif, ouvert à tous, proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Un véhicule vient vous chercher à votre domicile et vous permet de rejoindre les services de proximité (médecins, supermarchés, centre social...) de votre communauté de communes (minimum à 3 km de votre domicile). Ce service, à un tarif modique, fonctionne aux jours et horaires indiqués dans cette fiche horaire (hors jours fériés).

### COMMENT FAIRE ?



1

J'appelle au  **0970 870 870**

APPEL NON SURTAXE

au plus tard la veille de mon déplacement avant 17h. Pour les déplacements du samedi et du lundi, je réserve le vendredi avant 17h.

2

Je donne mon nom, mes coordonnées et indique ma destination.



L'opérateur m'indiquera l'heure prévisionnelle de ma prise en charge et me confirmera l'heure d'arrivée à destination. Je pense à réserver mon retour si besoin.

3

Je me tiens prêt devant mon domicile lorsque le véhicule se présente.

4

Je règle mon voyage auprès du conducteur.



*C'est parti !!!*

**Pour le retour,**  
rdv sur le lieu initial de  
dépose à l'heure convenue.

### VOS AUTRES DISPOSITIONS TARIFAIRES POUR LE TAD ET LE CAR

#### TARIFS

CARNET 10 VOYAGES	16€
CARNET 10 VOYAGES Jeune - de 28 ans	8€

Service accessible également aux titulaires d'un abonnement sur carte papier.

#### VENTE PAR CORRESPONDANCE

Les carnets de 10 voyages sont vendus sous format papier uniquement par correspondance en faisant une demande écrite avec votre adresse postale, une photocopie de la carte d'identité pour les jeunes de moins de 28 ans et un règlement à l'ordre de TAD/LC17.

à **Région Nouvelle-Aquitaine**  
Sous-Direction des Transports Routiers  
de Voyageurs  
CS 10410 - 15 rue Alsace-Lorraine  
17024 LA ROCHELLE



# Le Transport à la Demande

*vos déplacements de proximité*

**2€** Le voyage  
tarif tout public  
**0,40€** Le voyage  
tarif Solidaire\*

\* sur présentation de la Carte Solidaire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AUNIS ATLANTIQUE

**MARANS - SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY**



Édition 2021

Toute l'information sur  
**transports.nouvelle-aquitaine.fr**



## J'HABITE À...

**A** Andilly-Les-Marais  
Angliers

**B** Benon

**C** Charron  
Courçon d'Aunis  
Cramchaban

**F** Ferrières

**L** La-Grève-sur-Mignon  
Le-Gué-d'Alléré  
La Laigne  
La Ronde  
Longèves

**M** Marans

**N** Nuaillé d'Aunis

**S** Saint-Cyr-du-Doret  
Saint-Jean de Liversay  
Saint-Ouen d'Aunis  
Saint Sauveur d'Aunis

**T** Taugon

**V** Villedoux



## JE VAIS À...

### → MARANS

**Arrêts ou établissements de destination :**  
Mairie • Av du Général de Gaulle • Le Port • Piscine

#### MARDI

▶ Arrivée à  
**MARANS**  
9h30

◀ Départ de  
**MARANS**  
12h00

#### JEUDI

▶ Arrivée à  
**MARANS**  
14h00

◀ Départ de  
**MARANS**  
16h30

### → SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY

**Arrêts ou établissements de destination :** Luché

#### JEUDI

▶ Arrivée à  
**SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY**  
14h00

◀ Départ de  
**SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY**  
16h30

## JE PAIE AUPRÈS DU CONDUCTEUR...

### VOYAGE TOUT PUBLIC

**2€** 1 voyage **3,60€** Aller/Retour


### AVEC LA CARTE SOLIDAIRE\*

**0,40€** 1 voyage

ENFANT DE MOINS DE 4 ANS Pour un adulte payant	Gratuit
ACCOMPAGNANT PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE	Gratuit

\* Pour le tarif solidaire, justifier d'une Carte Solidaire délivrée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour en faire la demande, consulter le site : [cartesolidaire-nouvelle-aquitaine.cba.fr](http://cartesolidaire-nouvelle-aquitaine.cba.fr)

## MA RÉSERVATION EST OBLIGATOIRE LA VEILLE DE MON DÉPLACEMENT, AU...

 **0970 870 870**

APPEL NON SURTAXÉ

Le centre d'appels est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h et du lundi au samedi de 8h à 19h de juin à septembre.

Les horaires sont disponibles sur :  
[transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)

Contact par mail au :  
[tad17@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:tad17@nouvelle-aquitaine.fr)

Tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sous réserve de modifications.

*Le service ne fonctionne pas les jours fériés.  
Les horaires sont susceptibles d'être modifiés et ne sauraient constituer un engagement contractuel de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine.*